

## Compte rendu réunion conseil municipal du 4 juin 2020

Le conseil municipal, lors de sa réunion a pris les décisions suivantes :

Madame le maire rappelle les délégations attribuées aux adjoints :

M. DUBOIS Etienne, délégué aux travaux et budget

Mme BERTIN Isabelle, déléguée aux associations, communication

M. CANTELE Bruno, délégué à l'urbanisme

Mme BOULIOL Marie-Ange, déléguée aux affaires scolaires

- A nommé les commissions communales suivantes :
  - budget-travaux-personnel-affaires scolaires-urbanisme-associations-communication-développement-bibliothèque culture-sécurité- jeunesse sport - environnement
  - procédé à l'élection des membres du Centre Communal d'Action Sociale
  - désigné un représentant à l'Agence Cher Ingénierie des Territoires
  - proposé 24 membres pour la commission communale des impôts directs afin que le directeur des finances publiques retiennent 6 membres titulaires et 6 membres suppléants pour cette commission.
  - procédé à l'élection de la commission d'appel d'offres
  - procédé à l'élection de 2 délégués titulaires pour le syndicat intercommunal de transport scolaire des Aix d'Angillon-Levet
  - procédé à l'élection de 2 délégués, 1 titulaire et 1 suppléant au syndicat départemental d'énergie du Cher – SDE 18
  - procédé à l'élection de 2 délégués titulaires au syndicat mixte pour l'intercommunalité du réseau d'alimentation en eau potable situés au nord-est de Bourges – SMIRNE
  - voté les indemnités de fonction à 30 % pour le maire et 11 % pour chaque adjoint de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
  - délégué au maire, pour une bonne administration communale, certaines compétences

- accordé l'indemnité maximum de confection budgétaire au trésorier
- approuvé la compensation financière de 211.56 € de la communauté de communes terres du haut berry pour l'entretien des points d'apports volontaires
- accordé pour 1 an un contrat de prêt à usage pour le logement professionnel du n°2 La Carmerie pour le kinésithérapeute

Les délibérations sont disponibles au secrétariat de la mairie